

L'an dernier, la première rentrée faut faire plus et mieux. Quant à la fibre, je maintiens que le déploiement ne peut pas dire qu'on veut sortir du carbone fossile et ne pas s'engager toute mesure gardée, sur la même problématique qu'avec le projet de

Projet éolien en mer : le parquet national financier saisi

Les avocats du comité des pêches des Côtes-d'Armor évoquent des soupçons de recel de favoritisme après la sélection d'Iberdrola pour construire le parc éolien en baie de Saint-Brieuc.

Un signalement a été effectué auprès du parquet national financier au sujet de l'attribution du projet éolien de la baie de Saint-Brieuc à Iberdrola, a-t-on appris auprès du comité des pêches des Côtes-d'Armor.

Les pêcheurs costarmoricains, via leurs avocats M^e William Bourdon et M^e Vincent Brengarth, demandent l'ouverture d'une enquête préliminaire sur la procédure d'appel d'offres lancée en 2011 par le gouvernement et qui a désigné le producteur d'électricité espagnol en 2012, via le consortium Ailes Marines.

Une meilleure offre dans le cadre du marché public

Le Conseil d'État s'est déjà prononcé sur cette question en juillet 2019. Il avait jugé la procédure de sélection « irrégulière » à la suite d'un recours déposé par un concurrent d'Iberdro-



Iberdrola a remporté l'appel d'offres en 2012, via le consortium Ailes Marines, pour construire un parc de 62 éoliennes offshore. | PHOTO: ILLUSTRATION OUEST FRANCE

la, l'entreprise Nass & Wind. Cette société s'était associée à EDF Énergies nouvelles et au Danois Dong Energy Power pour présenter une candidature face à Iberdrola. Le géant espagnol avait, lui, répondu aux côtés de RES et de la Caisse des

Dépôts, au sein du consortium Ailes Marines.

La commission de régulation de l'énergie (CRE), chargée d'évaluer les offres en fonction des critères du cahier des charges, avait classé celle de Nass & Wind et d'EDF en n° 1. Mais l'État ne voulait pas que la réalisation des cinq parcs éoliens, simultanément envisagés dans la Manche et l'Atlantique, soit attribuée à la même entreprise (EDF). Le gouvernement a donc choisi Iberdrola, classé n° 2 pour le projet de Saint-Brieuc, avec l'idée de « répartir l'effort industriel sur plusieurs candidats afin de privilégier une répartition des risques sur plusieurs opérateurs ».

« Soupçons d'infraction au code des marchés publics »

« Ce critère (ne pas attribuer tous les parcs au même opérateur) n'était

pas prévu dans l'appel d'offres », avait estimé le Conseil d'État. La haute juridiction a condamné l'État à verser près de 2,5 millions d'euros à Nass & Wind, sans toutefois remettre en cause l'autorisation donnée à Iberdrola de poursuivre son projet.

Les avocats des pêcheurs estiment aujourd'hui que cette décision du Conseil d'État « accentue les soupçons d'infractions au code des marchés publics », selon la plainte, qu'ont pu consulter *Médiapart* et *Le Figaro*. Ils demandent l'ouverture d'une enquête préliminaire pour « recel du délit d'atteinte à l'égalité des candidats dans les marchés publics », autrement dit, recel de favoritisme.

Il s'agit de la deuxième plainte déposée par le comité des pêches, après celle déposée pour pollutions et atteinte à l'environnement fin août.